



Perdue... et prescription applicable à mon cas...

Par **alaptitecuillere**, le **18/05/2013** à **07:29**

Bonjour,

Ma situation a été, depuis près de 10 ans et très fortement depuis 4 ans, anéantie au point que je pourrais vous poser des questions dans presque toutes les catégories... Je suis donc perdue, et tout à fait franchement à ramasser à la p'tite cuillère, à force...

Chaque élément de cette situation grotesque, cependant, est lié... au(x) précédent(s), et liant le suivant...

Si compliquée que je vous poserai seulement pour l'instant quelques questions qui me hantent, car elles sont cruciales, et engagent la suite de ma vie : est-ce que je lutte encore pour retrouver ce que je n'aurais pas du perdre, ou bien... j'oublie TOUT de mon passé, tant cette histoire me tue assurément à petit feu, et je recommence autre chose, je ne sais quoi ni comment...

Bref, voilà :

Il y a eu quelques éléments avant, et beaucoup après, mais voilà LE principal, celui qui a permis au fond les situations suivantes.

Séparation octobre 2004

Janvier 2005, j'ouvre un compte personnel, dans la même banque, parce que j'avais encore confiance alors, que celle d'un compte commun, que le conseiller déclare laisser ouvert pour simplifier les choses, jusqu'au solde de nos crédits communs.

Mars 2005, j'emets, je précise abusée par mon ex, un chèque de cantine de 49 euros... sans provision.

Le détail importe peu, il m'a trompée comme de nombreuses fois, avant et après... mais j'assume alors. Je suis en interdiction bancaire, qui me coûte cher en quelques mois et aggrave ma situation déjà pas simple. Soit. Créanciers remboursés. Levée (théorique...) de

l'interdiction bancaire...

Sauf que...

La banque RENOMME mon compte personnel... en compte joint !!!

Je fais courrier en RAR, et je leur demande de le rétablir en compte personnel !

Comme beaucoup de soucis en même temps, cet élément est au milieu de beaucoup d'autres mais il y est. Me font une réponse ridicule, du genre vos difficultés sur ce compte reflètent juste vos propres difficultés...

Cela dit, mon compte réapparaît à mon nom seul...

Bien plus tard, je vois à nouveau le nom de mon ex, et "compte joint"...

Comme je ne pouvais pas envisager à quel degré sa volonté de me détruire était tenace, je lui demande si il reçoit encore mes relevés de compte ! Il me répond que non.

Ne parvenant qu'à me faire traiter comme une sous-humaine par cette banque, c'est dans l'immédiat tout ce qui compte pour moi... tout en me promettant d'éclaircir cela.

Sauf qu'ensuite tout se précipite, et malheureusement j'ai eu affaire à des gens de mauvaise foi...début 2009, mon employeur (public... et mon ex a le MEME employeur...) MODIFIE ma domiciliation bancaire !!! Sans même m'en informer, et alors qu'il ne fallait surtout pas !

Alors que c'est à l'assistante sociale de cette structure que j'adressais ma surprise, elle me répond, je cite "Il a bien fallu qu'on le fasse, vous n'le faites pas !" Puis "c'est c'qu'ils m'ont dit, ici, que je n'avais pas à faire ça..."

Elle reconnaissait donc à demi mot sa propre faute... mais je repars avec le "on" mystérieux de sa première phrase sans explication...

Au lieu de rétablir les choses... ce qui l'amène inévitablement à avouer une faute mais aurait été à son honneur... elle se range du côté de mon ex... qui était venu la voir peu avant, "pour autre chose" me disait elle... lui s'appuie sur elle, elle sur lui, ils font un signalement au juge des enfants chacun de leur côté... prétendant mes enfants en danger...

Elle, m'en informe.

Lui, me fera croire qu'il a saisi... le jaf..

Je passe sur un tas de complications inhérentes à tout ça... entre autres...

Septembre 2009, juge des enfants. Une idiote absolue. Qui déclare mais ne suit pas ses dossiers. Qui veut que vous pensiez à demain, mais refuse de parler d'hier pour comprendre aujourd'hui...Et laissera donc

l'individu supposé père compromettre gravement ma situation . Bref, sujet complet à lui seul, là encore...

Avril 2010, j'apprends, de la bouche de mon ex-père de mes enfants, avec son cynisme habituel, que la banque LUI donne encore de MES nouvelles, de cette manière :

(Pardonnez-moi, je vais faire un premier envoi de ce post, car j'ai eu parfois la surprise désagréable de perdre des textes assez longs... et mes enfants vont se lever, je ne pourrai peut être pas le terminer maintenant ... je vous remercie, s'il vous plaît, de me venir en aide, je suis à bout, vraiment, et j'aimerais, soit reprendre courage si vous me dites qu'il y a de bonnes chances que je gagne SUR CET ELEMENT prépondérant, la banque, qui m'apportera espoir pour le reste, ou bien, dites moi que je me fais des illusions, je serai abattue quelques jours, mais ensuite, enfin, j'd pourrai imaginer VIVRE, avec le rsa certes, mais ce sera mieux que rien... et cela fait dix ans de nos vies, dix ans, gachées, à mes enfants et à moi... on a le droit enfin de penser et de passer à autre chose...

Bon, je peux encore un peu battre le fer pendant qu'il est chaud... :-)

Avril 2010, donc.

Je reçois un courrier de la banque en question, service pré contentieux : vous devez couvrir votre découvert non autorisé de 309,10 €, en résumé.

Courrier qui en soit ne me surprend pas.

Le telephone sonne, je décroche, c'est le pere : "dis, ça te dérange pas, d'avoir un decouvert de 309,10 e ?"

Je suis sideree... et il enchaine : je vais mettre 200 e dessus

Il me doit alors 600... mais il n'y a pas eu de jugement jaf... :-/

Je lui dis, non, tu me dois 600 (3mois, et la j.e. l'avait enjoint a deux reprises en audience de payer sans attendre le jaf... mais il ne l'a pas fait, sans reaction de sa part...), verser 200, qui ne couvriront meme pas le decouvert, alors que j'ai besoin d'ESPECES en urgence, ça ne rime à rien !

Il campe sur sa position, me raccroche au nez.

Je tente de joindre la signataire du courrier, elle vient de partir en congé, on me dit qu'elle seule pourra me répondre... on me donne sa date de retour... point...

Entre temps, remboursement secu ou je ne sais plus au juste, peut etre meme emprunt a mes proches, je couvre de 500 euros... anticipant des prelevements qui vpnt se faire... et alors que j'avais un besoin crucial de cet argent...

J'aurai le père environ une semaine plus tard au tel " bah non, j'ai pas versé, elle est en congé, je voulais lui parler avant..."

Malgre mes protestations, demandes d'explications, il raccroche...

Le jour de son retour, j'ai beau faire vite, il me devance aupres d'elle...

Elle commence par me dire que monsieur a appelé (... :-#), et que comme le contentieux est clos... tout va bien...

Evidemment j'insiste !!! Je demande des explications ! Mais c'est moi qui ai tort... elle me soutient que ce compte a toujours ete un compte joint...

Qu'il est donc normal que "monsieur" soit informé lui aussi...

Je demande s'il reçoit aussi MES relevés de compte !

"Non, c'est seulement en cas de dysfonctionnement, il a un courrier !!"

Il sewt vraisemblablement presente, fin 2008 à l'a.s de l'employeur comme victime.... Le "on" mystère a sans doute présenté un document, vous voyez, ça fait 5 ans qu'on est separees, elle a encore le compte joint, ça confirme ce que je vous dit : il faut l'obliger à se soigner (puisque c'est en fait ainsi que ça a debute : je serais marteau, et amoureuse accro de lui... entre autres portrait calomnieux qu'il av fait de moi et que l'on m'a renvoyés sans cesse..), elle ne peut pas s'occuper des enfants...

Il a refait le meme manege a chacun des intervenants du dossier... au point que j'ai ete declaree en retraite pour invalidite d'office... alors tout ce qu'il me fallait c'etait un mi imum de sous pour me rendre decemment au travail ! J'ai eu beau le repeter, le hurler, à tous !! Non, pretendre que je n'etats plus bonne a rien, ni pour le travail, ni pour les enfants etait plus simple : ça les "dispensait" de reconnaitre leurs fautes et bourdes !!!!

Bref, encore une parenthese que j'ouvre là, mais qui est encore, et une consequence de tout ça, et un sujet complet !

Bref, cette femme du contentieux est quelque peu moqueuse, "je sais ce que je vois sur mon ordi quand meme", pour resumer...

Moi je lui fais un historique succinct de mon compte perso...

Elle ne vdt rien entendre, je demande, bon, de toutes façons, c'est au moins 10 ans, que j'ai, pour conteseter, c'est ca ??

Elle me dira, je ne saus pas, peut etre...

Pour moi, je pensais meme 30 ans...

De toutes facons, pour moi je suis largement dans les temps... et meme si je voudrais regler, alors, ce sujet sur le champ, on me cree tant de soucis par ailleurs, qui ne peuvent, eux, et avec certitude, attendre, que forcement, je garde sous le coude, que j'ai deja tres haut !!!

Ah oui, je precise, la p'tite dame me dira : vous vous trompez de toutes façons, mais si jamais

vous aviez raison, vous avez gagné le gros lot... (conversation enregistrée, je précise...)
(bah oui ! Tellement c'est grave, et dans les conséquences aussi !!)

merci mille fois d'avance à vous...:)